



RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 05094

Numéro SIREN : 808 393 250

Nom ou dénomination : 100C

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2017 sous le numéro de dépôt 8815

n° de
dépôt 8815



gestion

14 B SD 94

06 JUIN 2017

100 C
Société par actions simplifiée
au capital de 15000 euros
n° de
facture
Siège social : 27 RUE CAMILLE PELLETAN
78800 HOUILLES
808393250 RCS VERSAILLES

n° de
chrono
Quesy.

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 Décembre 2015

M JULIEN COUPRIE DE CHAZELLES , associé unique et Président de la Société 100 C, a, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'activité dominante est le bâtiment tous corps d'état. C'est la première année d'activité.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous poursuivons notre stratégie sur l'exercice à venir.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 :

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 4064898,14 euros ;

Le total des produits d'exploitation s'élève à 406555,14 euros ;

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 387735,37 euros ;

Le résultat d'exploitation ressort à 18819,77 euros ;

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de -246.14 euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 18573,63 euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de -140 euros, de l'impôt sur les bénéfices de 2785 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 15648,53 euros.

Au 31 Décembre 2015, le total du bilan de la Société s'élevait à 297719,19 euros.

rgc

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 15648,53 euros de la manière suivante:

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 15648,53 euros.

Affectation

- Dotation à la réserve légale, soit 782,43 euros
 - Dotation aux autres réserves, soit 166,20 euros
 - Dividendes soit 14.700,00 euros
- | | |
|-------|-----------------|
| Total | 15.648,53 euros |
|-------|-----------------|

Montant - Acompte sur dividendes - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 0.98 euros.

Il est rappelé qu'aux termes d'une décision de l'associé unique il a déjà été versé un acompte de 14700 euros.

Cet acompte étant égal au montant du dividende global, il n'y a lieu à aucun nouveau versement.

Ce dividende, qui a donné lieu, en totalité, au paiement de l'acompte susvisé, est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts. L'associé unique est dispensé du prélèvement forfaitaire de l'acompte de 21 % les personnes physiques dont le revenu fiscal de l'année N-2 est inférieur à 50.000 € pour une personne célébataire

Rappel des dividendes distribués

S'agissant du premier exercice social, il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Le Président
M JULIEN COUPRIE DE CHAZELLES



100C
Société par actions simplifiée
au capital de 15000 euros
Siège social : 27 rue Camille Pelletan,
78800 HOUILLES
808 393 250 RCS VERSAILLES

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
du 20 Juin 2016**

Le 20 Juin 2016, HOUILLES,

M Julien Couprie de Chazelles

Demeurant 27 RUE CAMILLE PELLETAN 78800 HOUILLES,

Associé unique de la Société 100C,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société, Julien Couprie De Chazelles , associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015
- l'affectation des résultats de cet exercice
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 15648.63 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 140 euros, ainsi que l'impôt sur les sociétés supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 2785 euros.



100c

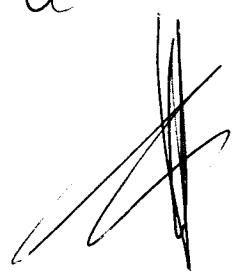
27 rue camille pelletan

78800 HOUILLES

LIASSE FISCALE 31/12/2015 IS / RN

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Certifie conforme
le Gérant



(1)

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>100c</u>	Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>112</u>			
Adresse de l'entreprise <u>27 rue camille pelletan 78800 HOUILLES</u>	Durée de l'exercice précédent * <u> </u>			
Numer SIRET * <u>8 0 8 3 9 3 2 5 0 0 0 1 0</u>	Néant <input type="checkbox"/> *			
	Exercice N° clos le: <u>31/12/2015</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)	AA			
Frais d'établissement *	AB		AC	
Frais de développement *	CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
Fonds commercial (I)	AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
Terrains	AN		AO	
Constructions	AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
Autres immobilisations corporelles	AT	4 958	AU	581 4 376
Immobilisations en cours	AV		AW	
Avances et acomptes	AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
Autres participations	CU		CV	
Créances rattachées à des participations	BB		BC	
Autres titres immobilisés	BD		BE	
Prêts	BF		BG	
Autres immobilisations financières *	BH		BI	
TOTAL (II)	BJ	4 958	BK	581 4 376
Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
En cours de production de biens	BN		BO	
En cours de production de services	BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
Marchandises	BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	200 648	BY	200 648
Autres créances (3)	BZ	2 477	CA	2 477
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE	
Disponibilités	CF	89 981	CG	89 981
Charges constatées d'avance (3)*	CH	236	CI	236
TOTAL (III)	CJ	293 343	CK	293 343
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	298 300	1A	581 297 719
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	
(3) Clause de réserve de propriété :	Immobilisations :	Stocks :		(3) Part à plus d'un an : CR
Créances :				

Désignation de l'entreprise		100c	Neant
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....15...000....)	DA	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	15 649
	Subventions d'investissement	DJ	
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK	
		DL	30 649
		DM	
Provisions pour risques et charges	Avances conditionnées	DN	
		DO	
		DP	
DETTE (4)	Provisions pour risques	DQ	
	Provisions pour charges	DR	
		DS	
	Emprunts obligataires convertibles	DT	
	Autres emprunts obligataires	DU	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DV	12
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DW	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DX	28 957
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DY	37 013
	Dettes fiscales et sociales	DZ	
Compte régul.	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	EA	440
	Autres dettes	EB	200 648
	Produits constatés d'avance (4)	EC	267 071
	Ecart de conversion passif *	ED	
		EE	297 719
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EP	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	267 071
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(3) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

100c

Néant

		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB					
	Production vendue	FD		FE					
	biens *				FF				
	services *	FG	406 498	FH	406 498				
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	406 498	FK	406 498				
	Production stockée *				FM				
	Production immobilisée *				FN				
	Subventions d'exploitation				FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP				
	Autres produits (I) (11)				FQ 57				
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	406 555				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS				
	Variation de stock (marchandises)*				FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU 24 747				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 334 403				
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX				
	Salaires et traitements *				FY 20 000				
	Charges sociales (10)				FZ 8 000				
	Dotation aux amortissements	- dotations aux amortissements *			GA 581				
		- dotations aux provisions			GB				
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD				
Autres charges (12)				GE	3				
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	387 735				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									
OPÉATIONS EN COMMUN	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 16				
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM				
	Définitions positives de change				GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO				
		Total des produits financiers (V)							
		16							
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 262				
	Définitions négatives de change				GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT				
		Total des charges financières (VI)							
		262							
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)									
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)									
(RENNVOIS : voir tableau n° 2053) Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.									

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2016

**Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise 100c										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
CORPORELLES	FINANCIÈRES	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	D8	Concédées à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	
		Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II					KD
		Terrains						KG	KH	KI	
		Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	KK	KL	
			Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM	KN	KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				Dont Composants	M2	KP	KQ	KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3	KS	KT	KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	KW	KX	
		Matériel de transport *						KY	KZ	LA 4 958	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	LC	LD	
Emballages récupérables et divers *						LE	LF	LG			
Immobilisations corporelles en cours						LH	LI	LJ			
Avances et acomptes						LK	LL	LM			
TOTAL III						LN	LO	LP 4 958			
Participations évaluées par mise en équivalence						8G	8M	8T			
Autres participations						8U	8V	8W			
Autres titres immobilisés						IP	IR	IS			
Prêts et autres immobilisations financières						IT	IU	IV			
TOTAL IV						LQ	LR	LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	ØH	ØJ 4 958			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence
CORPORELLES	FINANCIÈRES	Frais d'établissement et de développement				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3	4	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
		TOTAL I				IN	CØ	DØ			D7
		Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO	LV	LW			IX
		Terrains				IP	LX	LY			LZ
		Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB		MC			
			Sur sol d'autrui	IR	MD	ME		MF			
			Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS	MG	MH		MI			
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU	MJ	MK		ML			
			Matériel de transport	IV	MP	MQ	4 958	MO			
			Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT		MU			
Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW		MX					
Immobilisations corporelles en cours				MY	MZ	NA			NB		
Avances et acomptes				NC	ND	NE			NF		
TOTAL III				IY	NG	NH	4 958		NI		
Participations évaluées par mise en équivalence						ØU	M7		ØW		
Autres participations						ØX	ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés						2B	2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières						2E	2F		2G		
TOTAL IV						NJ	NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØK	ØL	4 958	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 100C

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)		
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées » .

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>100c</u>										Néant <input type="checkbox"/>		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMobilisations amortissables			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CY	EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II		PE	PF		PG		PH		
Terrains					PI	PJ		PK		PL		
Constructions			Sur sol propre		PM	PN		PO		PQ		
			Sur sol d'autrui		PR	PS		PT		PU		
			Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV	PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels					PZ	QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles			Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	QE		QF		QG		
			Matériel de transport		QH	QI	581	QJ		QK	581	
			Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	QM		QN		QO		
			Emballages récupérables et divers		QP	QR		QS		QT		
			TOTAL III		QU	QV	581	QW		QX	581	
			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	ØP	581	ØQ		ØR	581	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
TOTAL I												
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
TOTAL II												
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
	Inst. gén., agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst. gén., agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participations	NL											
TOTAL IV										NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU				NV		
Total général non vendue (NP + NQ + NR)	NW			Total général non vendue (NS + NT + NU)	NY				Total général non vendue (NW - NY)	NZ		
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9			Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP			SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 100cNéant

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH		TJ
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquième II du CGI)	IJ	IK	IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ		TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT		TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G		4H
Provisions pour risques et charges	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X		5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW		TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08	09
		Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V		6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z		7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ		UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC		UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE		UF		
		UG		UH		
		UJ		UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du CGI.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : 100c			Néant <input type="checkbox"/> *										
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus							
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN						
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US						
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW						
	Clients douteux ou litigieux		VA										
	Autres créances clients		UX	200 648		200 648							
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * antérieurement constituée *)		ZI										
	Personnel et comptes rattachés		UY										
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ										
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	977		977						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)		VC										
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 500		1 500							
	Charges constatées d'avance		VS	236		236							
	TOTALX		VT	203 362	VU	203 362	VV						
RENOVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	1	A 1 an au plus	2	A plus d'1 an et 5 ans au plus	3	A plus de 5 ans	4		
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	28 957		28 957							
Personnel et comptes rattachés			8C	20 000		20 000							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	8 000		8 000							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	2 785		2 785							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	6 228		6 228							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ										
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	12		12							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	440		440							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2										
Produits constatés d'avance			8L	200 648		200 648							
TOTALX			VY	267 071	VZ	267 071							
RENOVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : 100c		Formulaire déposé au titre de l'IR		E/F	Néant <input type="checkbox"/>	Exercice clos le :	3,11,22,01,5			
I. RÉINTÉGRATIONS										
Régimes d'imposition divers et impositions différenciées	Rémunération du travail (entreprises à l'IS)		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA			
	de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part deductible *			à réintégrer :	WB			
	Avantages personnels non deductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non deductibles		WE	WC			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XW			
	Aniendes et pénalités		WJ	140	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ	XY		
	Réintérégations prévues à l'article 155 du CGI *									
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)										
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Resultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Moins-values nettes à long terme	– imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 %				18	ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		– Plus-values nettes à court terme – Plus-values soumises au régime des fusions				WN			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								WO	
Réintérégations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-3 et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WR			
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zero	M8		WS			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								WT		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								WU		
II. DÉDUCTIONS										
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE										
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Plus-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 % – imposées au taux de 19 % – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures – imputées sur les déficits antérieurs				WW				
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %								XB
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								16
		Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				ZA	WZ	
		Produit net des actions et parts d'intérêts :								XA
	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY	
	Majoration d'amortissement *								XI	
Mesures d'aide et abattements sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficultés) (art. 39-6)	K9	Entreprises nouvelles (11e seuil)	L2	Zones d'entreprises aménagées (11e seuil V)	L5				
	Pôle de compétitivité (art. 11e seuil)	LB	Société investissements industriels (dès art. 28C)	K3	Zone de restauration de la défense (11e seuil)	PA	XP			
	Zone franche urbaine (art. 11e seuil et articles V)	QV	Bassin d'emploi à la demande (art. 11e seuil)	LF	Zone franche d'activité (art. 11e seuil)	XC	XS			
	Zone de revitalisation rurale (art. 11e seuil)						PC	XG		
Écarts de valeurs liquidatives su OPCVM * (entreprises à l'IS)								Y2		
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		Z1	XH			
Deduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								XO		
III. RÉSULTAT FISCAL										
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)}								XL		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XI		
RÉSULTAT FISCAL – BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en arrière (ligne XO)								XN		
18 574								XO		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise 100c		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^e bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :	ligne W1	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 100c										Néant <input type="checkbox"/>
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	QC			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales – Autres réserves	ZB		
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	QD				ZD				
	Prélèvements sur les réserves	QE				ZE				
	TOTAL I	QF				ZF				
						Report à nouveau	ZG			
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)										
							TOTAL II	ZH		
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)										
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV
RENSEIGNEMENTS DIVERS										
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ		
	– Engagements de crédit-bail immobilier							YR		
	– Effets portés à l'escompte et non échus							YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance							YT	304 100	
	– Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8			XQ	1 920	
	– Personnel extérieur à l'entreprise							YU		
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	4 507	
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YY		
	– Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	23 877	
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, GFE, CVAE							YZ	334 403	
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			YW		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									
TVA	– Montant de la TVA collectée							YY	50 726	
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	9 110	
	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2015) *									
DIVERS	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							OZ		
	– Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 0 handicapés : 0)							OS		
	– Effectif affecté à l'activité artisanale							YP		
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							RL		
	– Numéro de centre de gestion agréé *	XP						ZK		
RÉGIME DE GROUPE	– Filiales et participations : (liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)						Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL			
				Plus-values à 19 % JM		Imputations JC				
	Groupe : résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO			
				Plus-values à 19 % JP		Imputations JP				
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										
N° SIRET de la société mère du groupe JJ										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 100c

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
I - Immobilisations*	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	10				
	11				
	12				

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (1)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (2)

CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)

(A)

(B)

(C)

(Ventilation par taux)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : 100c

Formulaire déposé au titre de l'IR EU Néant *

EII

Néant

Néant *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies 1^{ter} et 1^{quater} CGI</i>)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
		N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies 1^{ter} et 1^{quater} du CGI</i>)	N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
	(à préciser) au titre de :	N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

*

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 100c

Néant

Entrepris soumises à l'impôt sur les sociétés
Entrepris soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 16 %.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies* 0 bis du CGI).Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies* 0 du CGI).

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
	2)	3)	4)
Moins-values nettes	N		
	N-1		
	N-2		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 + 5 + 6
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> 0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> 0 bis du CGI)			
	2)	3)	4)	5)	6)	7)
Moins-values nettes	N					
	N-1					
	N-2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N°2059-D-SD 2016

Désignation de l'entreprise : <u>100c</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

	Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
	taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2				
TOTAL (lignes 1 et 2)	3				
Prélèvements opérés	4				
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	6				
TOTAL (lignes 4 et 5)	7				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice					
(ligne 3 - ligne 6)					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Exercice ouvert le : **01012015** et clos le : **31122015** Durée en nombre de mois

1 | 2

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	406 498
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	57
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL I	OM	406 555

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (0)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	(JN)	
Variation de stocks (marchandises)	(JO)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	(JP)	24 747
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	(JO)	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	(JR)	332 483
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	(JS)	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	(JU)	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	(JW)	3
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	(JY)	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	(JZ)	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	(JO)	
TOTAL 2	(J)	357 233

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2 OG 49 322

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la TVA AE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVMF

Chiffre d'affaires de référence CV-AU

Digitized by srujanika@gmail.com

Période de référence GY / / / / GZ / / /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques).

(I) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la partie 8.2.2.2.

N° de dépôt

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N°2059-F-SD 2016

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1
(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

31122015

N° SIRET 8 0 8 3 9 3 2 5 0 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 100c

ADRESSE (voie) 27 rue camille pelletan

CODE POSTAL 78800 VILLE HOUILLES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 15000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____

Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____

Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____

Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____

Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) 1 Nom patronymique de chazelles couperie Prénom(s) julien

Nom marital _____ % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 15000

Naissance: Date 28/03/1991 N° Département 95 Commune Cormeil Pays france

Adresse : N° 27 Voie rue camille pelletan
Code Postal 78800 Commune houilles Pays _____

Titre (2) _____ Nom patronymique _____ Prénom(s) _____

Nom marital _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____

Naissance: Date _____ N° Département _____ Commune _____ Pays _____

Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1
(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

31122015

N° SIRET 8 0 8 3 9 3 2 5 0 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

100c

ADRESSE (voie)

27 rue camille pelletan

CODE POSTAL

78800

VILLE

HOUILLES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012015	et clos le	31122015	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:				Adresse du siège social:									
100c 27 rue camille pelletan 78800 HOUILLES													
SIRET	8	0	8	3	9	3	2	5	0	0	0	1	0
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:									

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	18 574	Déficit			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%						
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)				
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télé déclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
sarl cb expertise 10 rue pergolése 75116 paris	Tél:
Tél:	
Nom et adresse du CGA ou du visiteur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 2042016 Lieu: HOUILLES
	Qualité et nom du signataire: Signature:
Tél:	

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUEES

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e			
		f			
		g			
		h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

DREES

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2015 ou exercice

Désignation de l'entreprise 100c

du _____

Adresse 27 rue camille pelletan 78800 HOUILLES

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE	
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	37
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	3 304
Total	3 340

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice . 2015 . . (total col. 9 + total col. 10) 10	3 340
- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire coupré de chazelles pdg	À <u>HOUILLES</u> , le <u>12042016</u> Signature,

Taux réduit d'impôt sur les sociétés**Détermination des bénéfices soumis au taux réduit**

(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2016)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

100c

Numéro SIRET du principal établissement

80839325000010

Code APE

Adresse du siège social si différente

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs
18 574	
b	Dont plus-value nette à court terme
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice

II . Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois /12	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	18 574
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		18 574

l III . Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

(0)

m IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

--

Taux réduit d'impôt sur les sociétés - Répartition du capital (art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 (2016)

PAGE 1/3

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

100c

Numéro SIRET du principal établissement

80839325000010

Code APE

Adresse du siège social si différente

100c

PARTICIPATION DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

Taux réduit d'impôt sur les sociétés - Répartition du capital (art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

L TENG219B4 (2016)
PAGE 3/3

100c

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE